

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

4 juillet 2018

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quatrième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (04-07-2018) à compter de neuf heures (9 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de Héraultville;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;

Étaient absents :

- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 9 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 18-07-122

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-06-38 de la RGMRM;
- Levée de l'Assemblée;

- Adopté à l'unanimité -

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-06-38
DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA
MAURICIE (RGMRM)**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 18-07-123

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2018-06-38 de la RGMRM, décrétant un emprunt et une dépense de 4 217 000 \$ pour la construction de la cellule numéro 5 et du poste de pompage de la cellule numéro 5 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 18-07-124

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière